

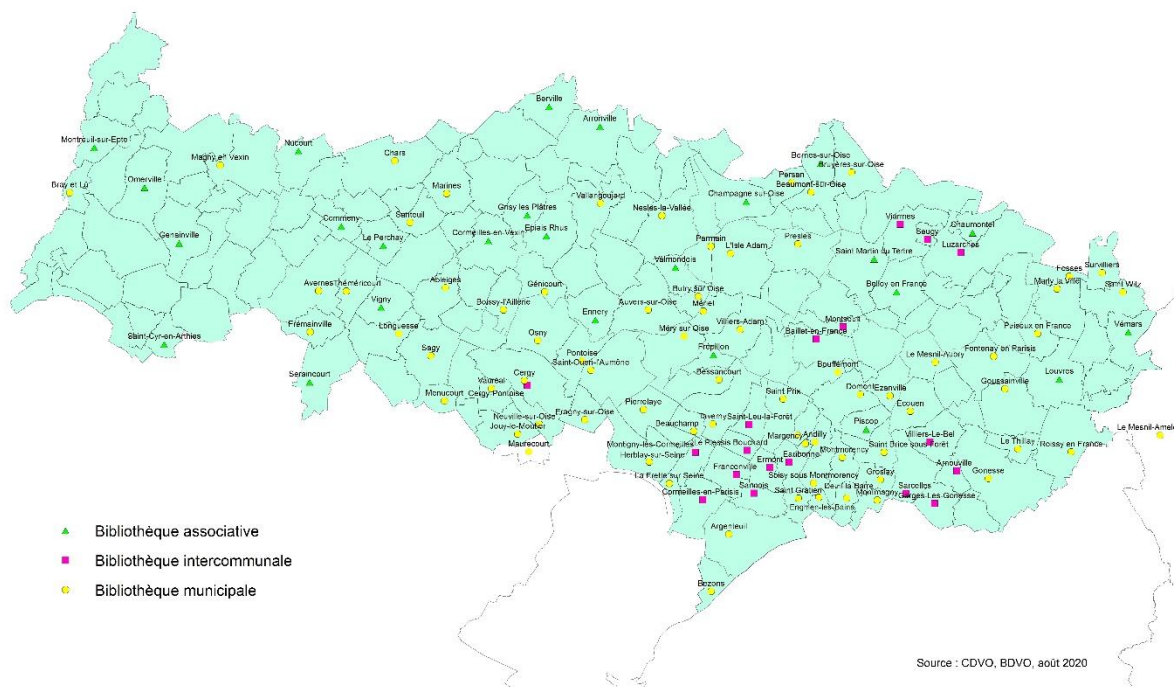
Bibliothèque départementale Projet de service Document cadre 2022-2027



CONTEXTUALISATION.....	3
Le Département, trente-cinq ans de soutien à la lecture publique	3
Une intervention qui prend de multiples formes	3
Une législation qui évolue et encadre l'avenir des bibliothèques départementales	4
Un rapport d'inspection qui dresse un bilan positif et encourage les évolutions	4
Des marqueurs forts de la lecture publique en Val d'Oise.....	5
Des engagements réaffirmés et une évolution nécessaire	5
MISSIONS, AXES ET MOYENS DU SERVICE : 2022-2027	6
Des missions réaffirmées et complétées	6
Des axes prioritaires	6
Des moyens calibrés pour une intervention dimensionnée	6
Des outils adaptés à l'échelle départementale	7
Des outils repensés.....	7
PERSPECTIVES.....	8
De nouveaux moyens	8
De nouveaux outils.....	8



TPOLOGIE DES BIBLIOTHÈQUES



CONTEXTUALISATION

Le Département, trente-cinq ans de soutien à la lecture publique

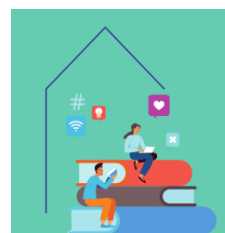
Le Département dispose d'une compétence obligatoire dans le domaine de la lecture publique au travers de la Bibliothèque départementale de prêt (BDP) transférée par l'État le 1er janvier 1986, tandis que les communes et les EPCI se voyaient transférer les bibliothèques locales.

L'action départementale se déploie de manière volontariste et engagée depuis trente-cinq ans et l'évolution de l'offre sur le territoire a été largement soutenue, avec les objectifs suivants :

- encourager et faciliter le développement des pratiques culturelles et de loisirs dans le domaine de la lecture, de la musique, du cinéma et du jeu ;
- contribuer à l'égalité d'accès des valdoisiens aux ressources des bibliothèques et des médiathèques publiques par un maillage territorial ;
- faciliter la maîtrise des outils d'accès à la connaissance, à l'information et à la culture, en particulier les outils numériques ;
- encourager l'adaptation des bibliothèques et médiathèques aux besoins des publics et à l'évolution des modes de diffusion des œuvres et ressources, conforter leur rôle de lien social.

Cette politique s'exerce dans le respect des compétences des collectivités qui gèrent les bibliothèques recevant le public. Elles peuvent déléguer, le cas échéant, tout ou partie de cette compétence à la communauté de communes ou d'agglomération à laquelle elles appartiennent mais également à une association.

Les principes de complémentarité et subsidiarité permettent une intervention ciblée, là où l'échelle départementale est la plus pertinente pour rendre le service, faire levier et diffuser en territoire.



Une intervention qui prend de multiples formes

Le Département a choisi de diversifier ses moyens d'action afin d'être au plus près des besoins exprimés ou identifiés sur chaque territoire en fonction de ses spécificités. Il déploie son soutien selon différentes modalités qui concourent toutes au développement de l'offre :

- L'aide aux organismes qualifiés (collectivités territoriales, associations) agissant pour le développement de l'accès à l'information, à la culture, à l'éducation et à la formation et aux loisirs, qu'ils s'adressent à tous les publics ou à des publics spécifiques ;
- Le soutien aux démarches de coopération intercommunale en matière de lecture publique ;
- La mise en œuvre d'outils de coopération entre bibliothèques et centres de documentation du Val d'Oise ;
- Le soutien à l'action culturelle dans les bibliothèques publiques ;
- La mise en œuvre du plan départemental de développement de la lecture du Val d'Oise ;
- L'encouragement au développement des pratiques personnelles de lecture, en partenariat avec l'Éducation Nationale et toute institution ou tout organisme agissant dans ce domaine sur le territoire du Val d'Oise ;
- L'organisation directe ou en partenariat d'actions de formations en direction des adultes agissant dans le domaine de la lecture et de la diffusion culturelle.

Une législation qui évolue et encadre l'avenir des bibliothèques départementales

Le Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques (1994), la Charte des bibliothèques (1991) et la déclaration de Fribourg (2007) affirment tous le rôle actif des bibliothèques en matière d'accès à la culture pour tous.

Une récente proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, adoptée en première lecture au Sénat le 03/02/2021, complétée le 06/10/2021 à l'Assemblée nationale est actuellement en seconde lecture au Sénat et conforte le rôle et les missions des bibliothèques, notamment départementales.

Article 9 A

L'article L. 330-1 du code du patrimoine est complété par une phrase ainsi rédigée : « Les départements ne peuvent ni les supprimer, ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner. »

Article 9

Le titre III du livre III du code du patrimoine est complété par un article L. 330-2 ainsi rédigé : « Art. L. 330-2. – Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département :

- « 1° De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;
- « 2° De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- « 3° De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;
- « 4° De contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- « 5° D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

¹ Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Par ailleurs, le projet de loi 3DS relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, actuellement en cours d'examen consolidera la question.

Un rapport d'inspection qui dresse un bilan positif et encourage les évolutions

La Bibliothèque départementale a fait l'objet, en 2020, d'une inspection de L'IGÉSR¹. Le rapport dresse un bilan positif de l'action du Département en matière de lecture publique. Il confirme la nécessité des projets d'amélioration du service, parmi lesquels ceux en lien avec la politique d'évaluation, et les grandes missions à inscrire ou réaffirmer autour de la conduite d'études, de l'amélioration de l'accessibilité pour tous les publics, de l'innovation et du suivi des sujets de société (développement durable, numérique...).



Des marqueurs forts de la lecture publique en Val d'Oise

En 2012, un Plan de développement de la lecture publique en Val d'Oise a été adopté, dont les résultats se sont fait sentir tout au long de la décennie, avec une accélération importante suite à la réorganisation territoriale de la loi MAPTAM.

En 2021, la lecture publique en Val d'Oise ce sont :

- 98% de la population résidant dans une commune équipée d'une bibliothèque ;
- 126 bibliothèques réparties sur tout le territoire et 6 réseaux de lecture publique regroupant 50% des équipements ;
- 7 225 304€ versés en soutien aux actions et projets locaux depuis 2012 ;
- 3 millions de documents disponibles dans les bibliothèques ;
- 33 551 317 prêts de 2012 à 2020, dont 2,93 millions en 2020 ;
- 292 journées de formation organisées à destination des bibliothécaires de 2012 à 2020, dont 32,5 en 2020.

Des engagements réaffirmés et une évolution nécessaire

Bien que depuis 2012 la lecture publique n'ait cessé de se développer avec le soutien du Département, de nouveaux axes sont à dégager pour poursuivre l'innovation et répondre aux besoins actuels des usagers en matière d'accès pour tous, partout, tout le temps.

La rénovation des dispositifs, la mise à jour des outils existants, devenus pour certains obsolètes, et la mise en place d'une évaluation systématique permettant d'améliorer en continu les processus et les actions sont indispensables pour rester en phase avec les besoins des usagers, dans une société en perpétuelle évolution.



MISSIONS, AXES ET MOYENS DU SERVICE : 2022-2027

Fort de son expérience et des résultats produits, le Département souhaite conforter les actions efficaces et développer de nouveaux axes d'avenir pour le territoire. Le principe de subsidiarité est réaffirmé et la complémentarité avec les actions des collectivités du territoire attendue.

Les missions de la Bibliothèque départementale seront éclairées et déclinées au travers de nouveaux axes pour le service sur la mandature.

Des missions réaffirmées et complétées

Le projet de loi réaffirme le rôle des départements sur les questions de lecture publique et leur confie la réalisation d'un schéma départemental de développement de la lecture publique qui reste à élaborer et mettre en œuvre en Val d'Oise.

Les quatre grandes missions inscrites depuis 2012 restent pleinement d'actualité et sont réaffirmées dans le projet de service :

- Contribuer à l'égalité d'accès des valdoisiens aux ressources des bibliothèques et des médiathèques publiques par un maillage territorial ;
- Encourager et faciliter le développement des pratiques culturelles et de loisirs dans le domaine de la lecture, de la musique, du cinéma et du jeu ;
- Faciliter la maîtrise des outils d'accès à la connaissance, à l'information et à la culture, en particulier les outils numériques ;
- Encourager l'adaptation des bibliothèques et médiathèques aux besoins des publics et à l'évolution des modes de diffusion des œuvres et ressources, conforter leur rôle de lien social.

Il convient de décliner ces grandes missions selon les axes et priorités du Département et de prévoir les moyens de les mettre en œuvre.

Des axes prioritaires

En accord avec les priorités départementales et l'évolution des bibliothèques, la bibliothèque départementale vient en priorité en soutien des axes suivants :

- Accessibilité : équité d'accès aux lieux et aux ressources pour tous les publics ;
- Numérique : lutte contre l'illectronisme, réduction de la fracture numérique, développement des points d'accès et d'utilisation ;
- Développement durable : accompagnement sociétal, lutte contre les discriminations, engagement environnemental, écosystème professionnel et social ;
- Innovation : veille et capacité à agir au plus près des besoins actuels ou émergents des publics prioritaires du Département.

Des moyens calibrés pour une intervention dimensionnée

La Bibliothèque départementale intervient sur l'ensemble du territoire, quels que soient le statut, la taille, les moyens dont disposent les bibliothèques assurant une mission de service de lecture publique.

Service support en direction des professionnels, elle sert aujourd'hui les valdoisiens par bibliothèques interposées. La question d'une ouverture directe aux usagers peut être étudiée et constituer une évolution innovante pour le Département.

Son équipe, basée à Pontoise, se déploie dans tout le Val d'Oise.

Ses moyens sont adaptés aux besoins des usagers :

- Ingénierie territoriale, auprès des élus, des professionnels et des bénévoles pour l'ensemble des projets de lecture publique (suivi statistique et évaluation, action culturelle, développement et gestion de collections, construction ou

rénovation de locaux, mutualisation, transferts...);

- Soutien financier aux projets et fonctionnement des bibliothèques : dispositif d'appel à projets thématiques pour des aides en fonctionnement, dispositif d'aides aux communes pour des aides en investissement, stratégie de financement ;
- Formation initiale et continue des bibliothécaires et acteurs de la lecture publique ;
- Ressources documentaires (livres, cd, dvd, jeux vidéo...) et outils d'animation (expositions, robots, tapis de lecture, kamishibai, instruments de musique, mobilier...);
- Espaces d'expérimentation, de partage et d'information ;
- Réalisation d'études et de recherche, partage de veille professionnelle.

Des outils adaptés à l'échelle départementale

Le Département agit selon les principes de subsidiarité et de complémentarité pour optimiser l'effet levier de son intervention auprès des territoires.

La Bibliothèque départementale adapte en permanence les outils dont elle s'est dotée :

- Gestion des collections (acquisition, rangement, mise en espace, régulation) à la bibliothèque départementale ;
- Organisation et gestion de la réserve départementale pour les collections issues du désherbage de la Bibliothèque et des bibliothèques partenaires ;
- Navettes départementales pour la circulation des collections dans tout le

département, avec ou sans interconnexion réseau ;

- Coordination du prêt entre bibliothèques et du catalogue collectif départemental RéVOdoc ;
- Calendrier annuel de formation sur la base d'un plan thématique triennal de formation ;
- Moyens de communication pour informer, partager, co-construire (portail documentaire, publications...);
- Espace d'expérimentation numérique (Nouv'Labo).

Des outils repensés

La création et la mise à jour d'outils de pilotage, de suivi et d'évaluation de l'action départementale en faveur de la lecture publique permet de doter le service des documents nécessaires à son bon fonctionnement.

Ces outils doivent être régulièrement révisés et actualisés en lien avec la politique d'évaluation du service.

- La charte documentaire, avec 3 volets qui concernent les acquisitions, la valorisation et la régulation des collections ;
- Les conventions de partenariat, qui fixent les objectifs partagés entre le Département et les collectivités ou associations gestionnaires de bibliothèques en territoire ;
- Le dispositif d'appel à projets, qui décline les thématiques soutenues par le Département ;
- Le marché de formation qui concourt à la professionnalisation et à la montée en compétences des bibliothécaires, bénévoles ou professionnels du territoire.

PERSPECTIVES

Afin de consolider et inscrire dans la durée sa capacité à agir en faveur du développement de la lecture publique, le Département a besoin de co-construire des actions, de développer des partenariats et d'améliorer son rayonnement et sa réputation.

Plusieurs projets pourront être engagés dans les prochaines années qui doteront le Département de nouveaux moyens et lui permettront de développer de nouveaux axes.



De nouveaux moyens

- **Nouveau bâtiment** (objectif 2024) et nouveaux services en fonction du potentiel du projet (accueil des usagers, "maison de services publics" via la mutualisation des espaces avec d'autres services du Département, programmation culturelle, espaces de coworking...);
- **Labellisations** : Bibliothèque Numérique de Référence, Accessibilité, Premières pages...;
- **Collaboration** avec les différentes collectivités (Europe, État, Région, intercommunalités, communes) mais également avec le secteur privé en fonction des projets et des besoins.

En interne, les collaborations inter services peuvent être renforcées pour mutualiser les ressources et optimiser l'effet levier en co construisant les dispositifs à l'attention des valdoisiens.

La recherche de financements pour les projets, notamment bâtimentaires, est une priorité.

De nouveaux outils

- **Contrat départemental lecture itinérance** : ce contrat, signé avec l'État, visera à établir et financer des axes de développement à l'échelle départementale, voire interdépartementale, et à accompagner l'établissement du schéma départemental de développement de la lecture publique prévu par la loi (objectif 2022) ;
- **Schéma départemental de développement de la lecture publique**, fixant les priorités du Département et détaillant les axes et moyens mis en œuvre (objectif 2023) ;
- **Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque départementale** : ce document déclinera les engagements pris par le Département afin de doter le service de moyens adaptés dans le cadre d'un nouveau projet bâtimentaire (objectif 2022) ;
- **Études et contribution à la recherche professionnelle**, en partenariat avec le Ministère de la Culture, la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque Publique d'Information, l'Institut National des Études Territoriales, les structures de formation... ;